

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

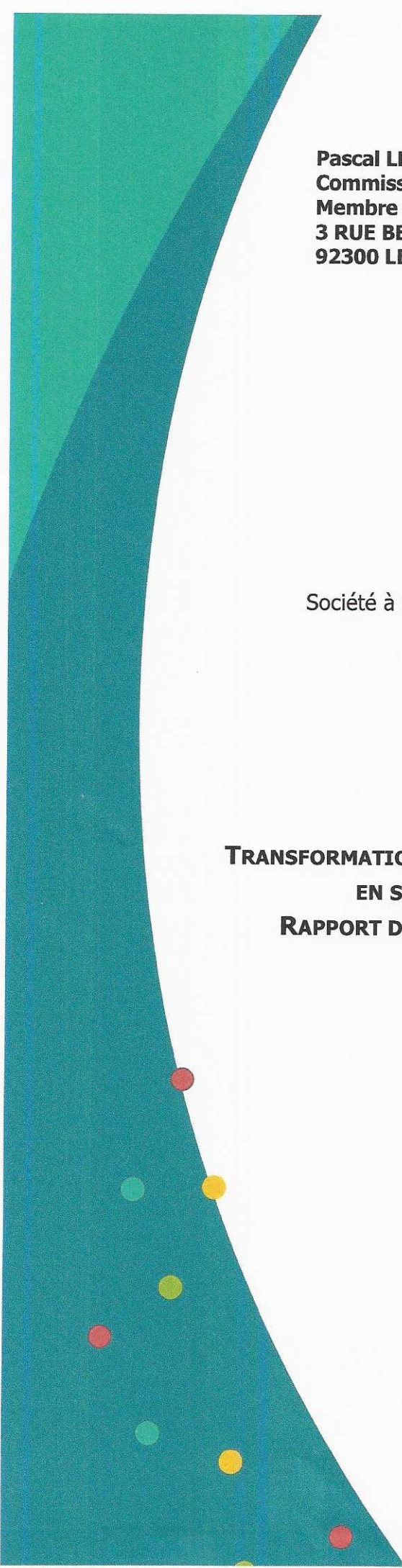
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 28979
Numéro SIREN : 524 960 796
Nom ou dénomination : 5EME RUE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2023 sous le numéro de dépôt 75164



Pascal LEVY
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
3 RUE BELLANGER
92300 LEVALLOIS PERRET

5EME RUE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 75 rue de Turbigo

75003 Paris

524 960 796 RCS PARIS

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes , en application de l'article L.225-244 du Code de commerce et en exécution de la mission de commissaire à la transformation, qui m'a été confiée par décision unanime des associés, en date du 20 Juin 2023

J'ai établi le présent rapport :

D'une part sur notre appréciation relative à la valeur des biens composant l'actif social tels qu'ils apparaissent au bilan établi au 31 Décembre 2022

Et d'autre part sur la vérification que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Le bilan au 31 Décembre 2022 a été établi sous la responsabilité de la gérance. Il m'appartient de procéder au contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale de Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres à la date du 31 Décembre 2022 des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Levallois-Perret, le 21 juin 2023

Pascal LEVY

Commissaire aux Comptes

